

Vendredi le 13 mars 2020

Chers Parents,

En raison des circonstances exceptionnelles occasionnées par la propagation rapide du Coronavirus, hier, la Première Ministre, à l'issue d'un Conseil national de Sécurité, a communiqué plusieurs injonctions dont celle de suspendre les cours dans les écoles dès ce lundi 16 mars jusqu'au vendredi 3 avril inclus, veille des vacances de Pâques.

Cette mesure a été prise parce que les enfants peuvent être porteurs du virus sans présenter le moindre symptôme et ainsi contaminer d'autres personnes à l'insu de tout le monde. La fermeture des écoles est une stratégie importante visant à diminuer la propagation du virus.

**Vos enfants ne doivent donc plus venir à l'école.**

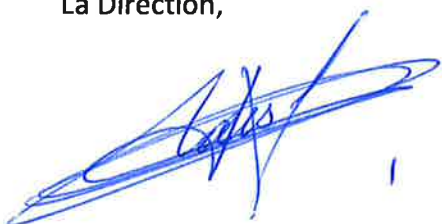
Toutefois un service de garderie sera établi **uniquement pour les enfants de parents travaillant en milieu médical et hospitalier** qui ne peuvent évidemment pas prendre congé en ces circonstances ni trouver une solution de garde , **pour les enfants de parents travaillant pour la sécurité des citoyens** (pompiers, policiers...qui, eux non plus, ne peuvent pas prendre congé) et **pour les enfants dont la garde ne pourrait être assurée que par les grands-parents, personnes âgées de plus de 65 ans ou personnes à risques.**

Le Pouvoir Organisateur et les Directions comptent beaucoup sur **le sens civique et l'attitude responsable** de chacun pour que ces mesures, prises après de longues heures de réflexion par le Conseil national de Sécurité, soient respectées loyalement. Comme l'a souligné la Première Ministre, nous devons continuer à faire preuve de la solidarité qui unit tous les citoyens pour le moment. L'efficacité de cette **exceptionnelle** mesure dépend de cette solidarité.

Le pouvoir Organisateur et les Directions vous remercient de votre compréhension et vous présentent, Chers Parents, leurs meilleures salutations.

Suzanne Gemenne, présidente du PO

La Direction,



Jean-Benoît BLAISE  
Directeur